

Nouvelle loi d'orientation et de programme pour l'avenir dite « loi Fillon » du nom du ministre de l'éducation nationale de cette période.

Pourquoi une nouvelle loi ?

Elle définit les **priorités** (lutte contre l'illettrisme), les **modalités de fonctionnement** et **l'organisation des structures** (IUFM, évaluations nationales etc.) et est mise en œuvre pas des décrets, des circulaires ou des arrêtés.

Elle a été créée parce que le système éducatif ne permettait pas de répondre aux défis du XXIème siècle : *performances moyennes par rapport aux autres pays, sa lutte contre les inégalité sociales est affaiblie et le niveau de formation ne répond plus aux besoins de la société et de l'économie*

⇒ **il faut lui donner un nouveau souffle.**

Historique :

- **Octobre 2003** : grand débat national sur l'école qui recueille les opinions des citoyens (par Internet, par voie postale, durant des réunions etc.).
- **Avril 2004** : remise de « le miroir du débat » qui présente le travail de la commission et des diverses contributions.
- **Octobre 2004** : remise du rapport Thélot
- **Novembre 2004** : F.Fillon présente les 14 propositions phares du projet de loi
- **23 avril 2005** : vote de la loi après son rejet en décembre 2004 pour manque d'ambition et après le retrait de la réforme du bac (manifestations des lycéens)
- **Rentrée 2005** : premières mesures entrent en application

Pourcentage du débat

- 48 % d'enseignants
- 37 % de parents d'élèves
- 8 % de jeunes

Le rapport Thélot (Nom du président de la commission)

Il devait éclairer les choix du gouvernement lors de la préparation de la nouvelle loi.

Voici quelques propositions de ce rapport qui n'ont pas toutes été retenues :

3 exigences :

- maîtriser un **socle commun** des indispensables et organiser la diversité des parcours
- renforcer **l'égalité des chances**
- garantir les conditions de l'acte pédagogique

Moyens préconisés pour les atteindre :

- définir un socle commun de connaissances
- renforcer la capacité d'action et la responsabilité des établissements en s'alignant sur le fonctionnement de ceux du second degré (structure administrative et financière, conseil d'administration et chef d'établissement nommé par l'autorité académique).
- redéfinir le métier d'enseignant
- construire une éducation concertée avec les parents
- former avec des partenaires

Propositions pour la réussite de tous :

- l'acquisition du socle commun
- personnalisation des parcours (PPRE)
- réorganisation de la scolarité en 3 cycles dans la scolarité obligatoire :
 - **cycle d'apprentissage de base** : **GS** (induit une scolarité obligatoire à 5ans au lieu de 6), **CP** et **CE1** : éléments de bas : parler, lire, écrire, compter, la civilité, les arts et le sport.
 - **cycle d'approfondissement** : **CE2**, **CM1**, **CM2** et **6^{ème}** : éléments de bas du socle approfondis et conditionnent la possibilité de suivre des options.
 - **cycle de diversification** : **5^{ème}**, **4^{ème}**, **3^{ème}** : maîtrise du socle + options qui préparent aux futurs choix d'orientation

⇒ **l'école élémentaire agrandirait alors son champ de compétences de la GS à la 6^{ème}.**

Propositions au niveau de la formation en IUFM :

- **1^{ère} année** : stagiaire directement en classe (du 1^{er} cycle ci dessus) et un jour par semaine à l'IUFM
- **2^{ème} année** : 2 stagiaires sur une classe de PS ou MS soit 2^{ème} cycle ci dessus + stages pratiques accompagnés

14 propositions retenues de Fillon

Pour une école plus efficace :

- Garantir à tous les élèves la **maîtrise d'un socle commun**
- Valider l'acquisition de ce socle tout au long de la scolarité obligatoire (évaluations nationales en CE1, CE2 et 6^{ème})
- Mettre en place un **nouveau brevet** pour certifier le socle
- Repenser les filières au lycée et moderniser le bac
- Améliorer le fonctionnement de la classe (reconnaître le rôle primordial de la pédagogie de l'enseignant et lui laisser une **liberté pédagogique**)
- Rénover la formation initiale et continue des enseignants (IUFM intégré aux universités avec un statut équivalent à certaines écoles d'ingénieur, rentrée après le concours avancée d'une semaine avant la rentrée scolaire pour avoir une formation pédagogique dès le début, affectation du professeur dans l'académie de son IUFM avec prime de 1000euros pour s'installer)

Pour une école plus juste :

- Combattre la violence scolaire (mettre les élèves perturbateurs dans des **ateliers relais** de moins de 10 élèves puis le faire réintégrer sa classe au bout de 4 mois)
- Personnaliser le soutien aux élèves en difficulté par le **CIRE** (contrat individuel de réussite éducative dans lequel l'élève doit s'investir dans un rattrapage de 3 heures par semaine)
- Assurer le remplacement des enseignants absents
- Multiplier les bourses au mérite

Pour une école plus ouverte :

- Généraliser l'option découverte professionnelle
- Promouvoir les filières professionnelles
- Renforcer **l'apprentissage des LVE** (LV1 en CE1 et LV2 en 5^{ème})
- Faciliter **l'accès à l'ordinateur** et à Internet (B2i pour le brevet, C2i pour IUFM)

Points qui ont été votés et mis en application à la rentrée 2005 / 2006

- sortir de la scolarité obligatoire (6-16ans) en possession d'un socle commun de connaissances et de compétences indispensables (création de PPRE pour le redoublement de ceux en difficulté pour évaluer régulièrement la progression de l'élève, parents associés)
- commission sur l'enseignement des LVE dans chaque rectorat + LV2 en 5^{ème}
- les IUFM seront intégrés aux universités (avec pour objectifs la formation pédagogique visant la prise en charge de l'hétérogénéité des élèves (handicapés, troubles d'apprentissages etc.), une formation pour les relations avec les parents)
- accent sur l'éducation à la citoyenneté, apprentissage de l'hymne national
- création de conseils pédagogiques pour + de cohérence des enseignements
- effort de gestion du système éducatif (cf la loi organique des lois de finances)

Création d'un haut Conseil de l'Education

Cet organe consultatif remplace le conseil national des programmes et le Haut conseil de l'évaluation de l'école.

Ses objectifs :

- *donner son avis et faire des propositions sur les définitions des connaissances et compétences indispensables, sur les pratiques pédagogiques, les programmes et les modes d'évaluation,*
- *dresser un bilan annuel des résultats du système éducatif*

Le projet d'école : peut être élaboré pour une période de 3 à 5ans, vise l'enseignement des disciplines, l'interdisciplinarité, l'organisation pédagogique de la classe etc.



L'essentiel des dispositions prévues par la loi est donc validé

Bien que la loi n'ait pas encore mis en place ce point, l'inquiétude sur les places de la PS et MS et le statut de l'école maternelle se fait sentir.